

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20200624-D2020-39-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2020  
Date de réception préfecture : 29/06/2020

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2020-39 en date du 24/06/2020 concernant la composition de la Commission Communale des Impôts Directs :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 24 Juin 2020, à 19H00, suivant convocation en date du 18 Juin 2020, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, BLIN Matthieu, JAUNEAU Bernard, ALLAMARGOT Béatrice, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, THEYS Antony, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, BESSE Magali, LATOUR Christelle, DUFOUR Dominique, AUBERGER Marie-Sophie, DESROCHE Roger.

Absent représenté : M. GILLES Dominique procuration à FAUCHER Alain.

MME Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	14	15	15	0

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire, Président de la commission, ou d'un adjoint délégué et de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal,

Considérant que, suite aux dernières élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs,

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques à partir d'une « liste de proposition » comprenant une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal dans un délai de deux mois à compter de son installation,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** la liste de présentation annexée à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 29 juin 2020

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 29 juin 2020.